

CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 22/03/2023
DELIBERATION N°CS-2023/18

OBJET : *Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande passé selon la procédure adaptée pour des travaux en rivière (génie végétal, terrassement, enrochements) prévus dans le plan pluriannuel de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mars à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du Conseil communautaire, salle des Vallons, CCVL, 27 chemin du Stade - 69670 Vaugneray, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : D. GEREZ, H. DROMAIN, C. POUZERGUE, V. SARSELLI, C. SCHUTZ

Messieurs : R. GILLET, P. TISSOT, O. BAREILLE, A. GALLIANO, F. GROULT, J-C. KOHLHAAS, M. RANTONNET, E. HORRIOT, Y. JAILLARD, D. AUDIFFREN, J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, S. HOUDEAU, S. BOUKACEM, F. FOURDIN

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : C. SCHUTZ

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 21 / Voix : 63 sur 109).

Convocation en date du : 14 mars 2023

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics de travaux (1.1.11.1)

Monsieur le Président, Jean-Charles KOHLHAAS, expose que le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet la réalisation de travaux en rivière dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron. De ce fait la localisation des travaux s'étend sur tout le bassin versant de l'Yzeron.

Type de procédure

La présente consultation fait l'objet d'une procédure adaptée dans les conditions définies par les articles L2123-1 et R2123-11° du Code de la commande publique.

Forme du marché

Le marché revêt la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 480 000 € HT, passé en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-14 du Code de la commande publique.

Il s'exécute par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins exprimés par le pouvoir adjudicateur.

Il s'agit d'un marché public de travaux, régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux (CCAG-Travaux).

Caractéristiques principales

Le présent marché fait suite à un précédent marché d'une durée maximale de 4 ans, notifié le 5 août 2019, utilisé dans le cadre de chantiers d'aménagements de berges mais aussi d'aménagements de seuils infranchissables, afin d'améliorer la continuité écologique des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron.

Son montant maximum était fixé à 450 000 € HT et, à ce jour, 437 675,69 € HT ont été consommés.

Le renouvellement en cours du plan pluriannuel de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron, ainsi que la nécessité pour le Syndicat de disposer d'un moyen opérationnel pour intervenir sur les cours d'eau, confirment la nécessité pour le SAGYRC de renouveler le marché, constituant un outil indispensable pour l'exercice de ses compétences.

Ainsi, les travaux intéressent différents secteurs, sur plusieurs cours d'eau où des actions de restauration de la rivière (aménagement de seuils, reprise d'érosions ou d'incisions, reconstruction de la ripisylve...) ont été reconnues nécessaires.

A ceux-ci pourront s'ajouter ponctuellement des travaux d'urgence à la suite d'une crue. Ils comprennent :

- la reconstruction et/ou la consolidation localisée de la ripisylve par petits terrassements, plantation, bouturage et fascinage avec des essences végétales adaptées ;
- la consolidation de berges par des techniques de travaux publics (enrochements liés ou non, boîtes "type gabion"...);
- la réalisation ou modification d'ouvrage dans le lit vif comme des seuils ou pavages de fond.

Une description plus détaillée de l'orientation générale des travaux sera annexée à chaque bon de commande et adaptée pour chaque site d'intervention.

Différents postes de prix sont identifiés dans un bordereau des prix unitaires : terrassement en déblais/remblais ; fourniture et mise en place de terre végétale ; battage de pieux ; mise en place de boutures, tressage, fascine ou lits de plançons (...) en saules ou végétaux inertes ; fourniture et/ou mise en œuvre de plantations d'essences arbustives ou arborescentes, d'enherbement, de géotextile biodégradable ou anti-migration, d'enrochements et boîtes "type gabion", ainsi que de béton de liaison.

Par rapport à l'ancien marché, des prix ont été ajoutés concernant l'entretien d'aménagements réalisés au cours de ces dernières années (entretien de technique végétale, labourage de banquettes de sables), notamment les élargissements et restaurations de cours d'eau dans le cadre de l'opération de protection contre les inondations (opération n°16).

Durée du marché et durée prévisionnelle d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de 2 ans renouvelable une fois. La durée totale du marché pourra donc être portée à quatre (4) ans.

La date prévisionnelle du début des prestations est avril 2023.

Publicité et retrait du dossier de consultation des entreprises

Un avis d'appel public à la concurrence (AAPC) a été publié au BOAMP le 15 février 2023, et mis en ligne le même jour sur le site Internet www.riviere-yzeron.fr à la rubrique marchés publics et sur le profil d'acheteur du Syndicat : sagyrc.e-marchespublics.com

Le dossier de consultation des entreprises était téléchargeable sur le profil d'acheteur par voie dématérialisée.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 10 mars 2023 à 10h00. Les offres sont remises uniquement par voie dématérialisée, en application de l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique.

Critères d'admission des candidatures et des offres

Avant tout, les candidats doivent remplir les obligations juridiques d'accès à la commande publique.

Les candidatures qui n'ont pas été écartées seront examinées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières mentionnées dans le règlement de la consultation. Les candidatures qui ne satisfont pas à ces niveaux de capacité seront éliminées.

Les offres seront classées par ordre décroissant selon les critères pondérés précisés ci-dessous. L'offre la mieux classée sera retenue.

Critères de sélection des offres :

1°) Valeur technique et environnementale (50%) :

Le critère valeur technique et environnementale sera jugé au regard du mémoire justificatif technique, remis dans l'offre du titulaire, selon le découpage suivant :

- Qualité et adaptation des moyens et des modalités d'exécution des prestations : **note sur 35 points.**
- Analyse des contraintes environnementales et préconisations méthodologiques correspondantes : **note sur 15 points.**

Le cumul des points donnera une note sur 50.

2°) Prix des prestations (50%) :

Le critère prix sera analysé au regard du montant total du Détail Quantitatif Estimatif, non contractuel (DQE), basé sur les prix du Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Le DQE proposé illustre la proportion d'utilisation prévisionnelle des prix unitaires pour une année du marché.

Pour chaque candidat, un ratio (arrondi à deux chiffres après la virgule) est calculé en divisant le montant de l'offre du candidat présentant l'offre la moins chère par le montant de l'offre du candidat considéré.

Les candidats sont classés par ordre décroissant en multipliant le ratio obtenu par la note de 50, l'offre la moins élevée se voyant attribuer la note de 50.

L'offre retenue au final sera celle dont le cumul des notes (sur 100 points) attribuées pour les critères de la valeur technique et du prix, sera le plus élevé.

Ce marché étant un marché à bon de commande, il sera associé à des prestations inscrites aux budgets pouvant relever de différentes opérations, en section de fonctionnement comme d'investissement.

Analyse des candidatures et des offres

Le Président indique que 3 entreprises ont remis une offre avant la date et l'heure limites de réception :

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom commercial et adresse de l'établissement
1	GREENSTYLE (69 310 Pierre Bénite)
2	CHAZAL SAS (69 808 Saint-Priest)
3	ID VERDE (92 309 Levallois-Perret)

A l'issue de l'examen attentif des pièces administratives et comptables, des moyens et des références du soumissionnaire, les 3 candidatures présentées ont été admises.

Au vu des offres reçues, il est proposé de n'éliminer aucune offre.

Jean-Charles KOHLHAAS présente l'analyse détaillée des offres des trois candidats, à l'issue de laquelle est dressé le classement suivant :

	GREEN STYLE	CHAZAL	ID VERDE
Critère technique (/50)	45	40	40
Critère financier (/50)	50,00	37,73	36,63
Note finale sur 100	95,00	77,73	76,63
Classement	1	3	2

Le Président propose de retenir le groupement **GREEN STYLE-RAMPA TP** pour la réalisation du marché à bons de commande des travaux en rivière sur le bassin versant de l'Yzeron, dont la note finale est de 95/100.

Le mémoire technique ainsi que les prix proposés sont jugés satisfaisants notamment au regard de la situation actuelle du marché et de l'augmentation globale du prix des fournitures. Sur l'ensemble des prix unitaires, l'augmentation moyenne de GREEN STYLE est de 12.72% par rapport au précédent marché « travaux en rivière » de 2019.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le code de la commande publique,

Vu le règlement des MAPA du SAGYRC adopté le 24 février 2021,

Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Où l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 63 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la passation d'un accord-cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour des travaux en rivière (génie végétal, terrassement, enrochement) prévus dans le plan pluriannuel de gestion des boisements, du lit et des berges du bassin versant de l'Yzeron, avec le groupement **GREEN STYLE-RAMPA TP** pour une durée de 2 ans, renouvelable 1 fois pour une durée identique, dont le montant maximum s'élève à 480 000 € HT (reconduction comprise) ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président du SAGYRC à signer le marché et toutes pièces se rapportant à l'opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 31 mars 2023.

LE PRESIDENT

Jean-Charles KOHLHAAS



Accusé de réception en préfecture
069-256910373-20230322-202302_CS202318-DE
Reçu le 31/03/2023